

# L'APELNRN REMERCIE LA MUNICIPALITÉ DE ST-JEAN-DE-MATHA

L'Association pour la protection de l'environnement du lac Noir et de la rivière Noire (APELNRN) tient à remercier la municipalité pour avoir pris la décision de mettre en place un quai au débarcadère du pont Albert-Chartier, par sa résolution 2019-265, dans le but d'assurer la sécurité des opérations de mise à l'eau des bâtiments maritimes sur la rivière Noire.

L'APELNRN accueille également avec gratitude la décision 2019-264 du conseil de municipalité de St-Jean-de-Matha à l'effet de lui rembourser ses frais d'analyse de la qualité de l'eau du lac Noir encourus dans le cadre du programme du réseau de surveillance volontaire des lacs (RSVL), programme mis en place par le gouvernement pour monitorer la qualité des eaux des lacs du Québec.

Notre association a d'ailleurs obtenu les premiers résultats d'analyse de ses échantillons envoyés au bureau du RSVL le 17 juin dernier qui démontrent, entre autres, des taux de phosphore total de 11,1 µg/l sur la station « A » et de 12,7 µg/l sur la station « B », soit dans les fosses de la première partie du lac située entièrement à St-Jean-de-Matha, et de la deuxième partie du lac située à St-Damien et St-Jean-de-Matha. Ces résultats sont encourageants, mais ils demeurent préliminaires, sous réserve d'une confirmation finale par le laboratoire du CEAEQ, et sous réserve de la moyenne estivale à venir. Sur la base de ce premier résultat, le niveau trophique du lac se situerait dans la catégorie oligo-mésotrophe. Cette procédure d'échantillonnage et d'analyse est celle prescrite par le RSVL en conformité avec la science limnologique, reconnue internationalement. Les résultats seront publiés et seront disponibles à tous sur la plateforme web du RSVL. À cet effet, le site web de l'APELNRN permet de rediriger le lecteur intéressé vers la plateforme du RSVL.

La municipalité a aussi autorisé d'autres tests d'eau, qui seront réalisés par le RVLN, suivant un protocole Rivière et Plages. Nous appuyons les tests qui seront effectués sur les cours d'eau qui se jettent dans le lac Noir, pourvu qu'ils soient effectués suivant le protocole prescrit du Réseau-Rivières du Québec. Nous avons, nous-même, élaboré un tel protocole Rivière et ruisseaux, super léger, mais sommes heureux de constater que cette tâche soit dévolue à un autre maître d'œuvre. Nous espérons que les résultats seront publiés et accessibles à la population, puisque ces tests auront été financés en grande partie par la municipalité. Par contre, l'APELNRN ne croyait pas utile de remettre en force le protocole Plages, puisque nos résultats de l'année dernière se sont déjà révélés de bons à excellents sur ce plan.

Dans le but de mieux connaître notre lac, l'APELNRN a également mandaté le docteur Richard Carignan pour refaire la carte bathymétrique du lac Noir. Le docteur Carignan a à son actif plus de 400 cartes de lacs, situés surtout dans la région des Laurentides. Il est le fondateur du Groupe de recherche interuniversitaire en limnologie (GRIL). L'ancienne carte du « Ministère des ressources naturelles » (MRN) datait de juillet 1973 et fut produite avec une technologie d'échosondage de l'époque. La nouvelle carte géoréférencée sera numériquement accessible et permettra de mieux monitorer le lac Noir sur toutes les plateformes numériques. Nul doute que cette nouvelle technologie du XXI<sup>ème</sup> siècle sera fort utile dans l'analyse dynamique de l'évolution trophique du lac Noir. Le docteur Carignan sera à St-Jean-de-Matha du 2 septembre au 4 septembre prochain pour procéder aux relevés bathymétriques du lac Noir.

L'APELNRN a récemment déposé à la municipalité une requête en financement pour ce dernier projet de bathymétrie, en espérant qu'elle sera favorablement accueillie.